



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif

ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles

Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

☒ Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be

Personne à contacter : Waegeneers A. , Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : AUD / 15 / P031232597 / 00 / FR / 004

Réf. client :

Réf. contrat :

• Vos coordonnées

Ref. :

• Données d'intervention

Lieu : 19 Julien Dendrimont, 4000 liège, étage 12

Date : 03/04/2013

Effectuée par : Denis J. AG 3123

New élecomaes SPRL

Rue du Korenbeek 139

1080 Bxl

Belgique

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Prénom :

Adresse : Rue Julien Dendrimont 19 CP: 4000 Commune : Liège

Tél :

- **Propriétaire ou gestionnaire**

- **Responsable de l'exécution du travail**

Nom : New élecomaes SPRL Prénom :

N° TVA : BE 0534.546.709

- **Type de local**

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 270 : modification extension

- Art 86

CONCLUSION

- La nouvelle installation est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général a été plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 03/04/2039.(*).

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général

DENIS Jonathan
Inspecteur elektriciteit/électricité
agent nr.3123
tel/fax 07 123 69.57
gen 0475/66.03.01

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 13 Ohm.
- Isolement général : >10 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	3016452
Index jour :	14031
Protection branchement :	25 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3N400 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VOB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	6 mm²
Type de prise de terre :	Existante

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	4
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

R-O-F	Levée de remarques du rapport P031232318 / Vil du 04/12/2013
R-O-F	Les schémas ont été signés et fournis avec le rapport P031232356
R-O-F	La valeur de la résistance des électrodes de terre a été contrôlée le 17/03/2014 par Electro-test Rapport 1520140317/07.

- Installation existante

AUTRE(S) ANNEXE(S)